

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize et le vingt six du mois de septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: CHENU Pascal, PELLICIER Guy, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian, CHIRAT Yannick,

Excusés : BUTHOD Marie-Cécile, HANRARD Bernard

Absents : JORIOZ Jean Maurice, MORIN Sébastien,

Secrétaire : CLEYRAT Christian.

I - URBANISME :

- **Déclaration de travaux de Mr Stéphane GLATIGNY** : rénovation de la toiture du garage : avis favorable du conseil municipal.

II – DELIBERATIONS :

1 : Attribution marché de travaux : « réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie » aux entreprises suivant lot :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les annonces publiées dans le BOAMP, sur le réseau e-marchespublics.com, plateforme dématérialisée du 31 juillet au 03 septembre 2013,

Considérant que l'estimation des travaux s'élève à environ 696 000.00 € HT

Considérant que le marché passé est sous forme de procédure adaptée,

Vu le rapport de présentation et d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Attribue** le marché de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie :
 - **Lot 1 Gros œuvre** : entreprise EBTP : 199 986.95 € HT
 - **Lot 2 Charpente bois couverture** : lot déclaré infructueux
 - **Lot 3 Menuiseries extérieures bois** : PAVIET Bruno : 15 851.00 € HT
 - **Lot 4 Menuiserie Alu métallerie** : lot déclaré infructueux
 - **Lot 5 Menuiserie intérieure** : lot déclaré infructueux

- **Lot 6 Cloisons doublages plafonds** : lot déclaré infructueux
- **Lot 7 Carrelages Faïences** : lot déclaré infructueux
- **Lot 8 : Sols souples** : entreprise REVET 73 : 11 713.13 € HT
- **Lot 9 : Peinture** : lot déclaré infructueux
- **Lot 10 : Façades** : lot déclaré infructueux
- **Lot 11 : Chauffage sanitaire** : entreprise MONTMAYEUR : 130 000.00 € HT
- **Lot 12 : Electricité – Courant faible** : lot déclaré infructueux
- **Lot 13 : Etanchéité** : entreprise FAVARIO : 2 822.50 € HT

Soit un montant total de 360 373.58 € HT

- **Autorise** Madame la maire à signer les marchés avec les entreprises,
- Dit que les crédits ont été inscrits sur le BP 2013 pour une somme de 240 000 .00 € et que le reste sera inscrit au BP 2014 -
- Autorise Madame la maire à relancer une candidature en MAPA concernant les lots 2, 4, 5, 6, 7, 9 ,10 et 12.

2 : Maintien de la demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement d'un parking public à proximité de la Mairie.

Madame le Maire rappelle que la municipalité a adressé en juin 2012 une demande de subvention pour l'aménagement du parking à proximité de la future mairie dont les travaux vont être très prochainement engagés.

Par courrier en date du 24 mai 2013, le Conseil Général nous informait qu'au regard de notre dossier resté incomplet (devis, attestation du foncier et plans d'aménagement), ce projet n'avait pas été retenu pour la programmation 2013.

Aussi, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour maintenir cette demande de subvention pour la programmation 2014 et de lui faire parvenir avant le 30 septembre 2013 l'ensemble des documents manquants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord afin que le dossier de demande de subvention pour le projet de parking, soit maintenu **auprès du Conseil Général de la Savoie**

3 : Autorisation de signer une convention de déneigement avec le GAEC du Roignaix :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le déneigement des parkings et de la voirie communale, la commune doit passer une convention de déneigement avec le GAEC.

Une convention fixant les modalités administratives, techniques et financières sera réalisée en vue du déneigement pour la saison hiver 2013 – 2014.

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- d'accepter la présente convention.
- d'autoriser Madame La Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération
- d'autoriser Madame La Maire à payer les factures correspondant aux prestations.

III – DIVERS :

- Monsieur Didier VUILLAUME : demande de modification du tracé de la route de la Leissière au niveau de son chalet. Après consultation du dossier, le conseil municipal décide d'adresser un courrier à monsieur VUILLAUME pour lui demander une réunion in situ avec les propriétaires voisins.
- Dossier en cours : les travaux de démolition se poursuivent. Une première tranche de travaux débutera dès la signature des marchés avec les entreprises retenues.

Madame Le Maire,
V. GENSAC

Le secrétaire,
C. CLEYRAT